



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/44/690/Add.1
8 novembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/RUSSE

Quarante-quatrième session
Point 37 de l'ordre du jour

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

Rapport du Secrétaire général

Additif

TABLE DES MATIERES

Page

REPONSES RECUES DES ETATS MEMBRES

République socialiste soviétique d'Ukraine 2

REPONSES RECUES DES ETATS MEMBRES

REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE D'UKRAINE

[Original : russe]
[20 octobre 1989]

1. La République socialiste soviétique d'Ukraine qui a appuyé les résolutions 43/54 A à C de l'Assemblée générale, partage entièrement la profonde préoccupation qu'inspire à la communauté internationale la poursuite par Israël de sa politique d'escalade du conflit au Moyen-Orient, qui viole les principes du droit international et menace la paix et la sécurité internationales.
2. Les actes illégaux que continue de perpétrer la puissance occupante dans les territoires palestiniens pour étouffer l'Intifada du peuple palestinien sont pour la RSS d'Ukraine particulièrement alarmants. Ils sont en effet contraires à la Charte des Nations Unies comme à de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et constituent une violation directe des dispositions de la quatrième Convention de Genève de 1949 et d'autres instruments de droit international fondamentaux.
3. Etant donné l'exceptionnelle gravité des incidents qui se sont produits récemment dans les territoires palestiniens occupés et le nombre croissant de victimes, le Conseil de sécurité devrait prendre immédiatement des mesures pour accorder une protection internationale aux civils palestiniens, comme le demande l'Assemblée générale dans sa résolution 44/2 du 6 octobre 1989.
4. La poursuite de l'Intifada fait ressortir à l'évidence la nécessité d'engager dès que possible le processus de paix au Moyen-Orient.
5. Il devient extrêmement urgent de mobiliser tous les efforts politiques collectifs, notamment le mécanisme du Conseil de sécurité et les bons offices du Secrétaire général pour surmonter les obstacles politiques qui empêchent actuellement de désamorcer le conflit du Moyen-Orient. L'évolution encourageante de la situation internationale ces dernières années a créé des conditions favorables à ce processus. La majorité écrasante des Etats Membres de l'ONU ont déjà clairement exprimé leur volonté d'obtenir enfin un changement radical de la situation au Moyen-Orient en convoquant pour cela une Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. Le témoignage le plus récent de cette volonté a été l'adoption par l'Assemblée générale à sa quarante-troisième session de la résolution 43/176 du 15 décembre 1988, dans laquelle celle-ci demande que soit convoquée la Conférence, sous les auspices des Nations Unies, avec la participation de toutes les parties au conflit, y compris l'Organisation de libération de la Palestine et des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité 242 (1967) et 338 (1973) et aux droits nationaux légitimes du peuple palestinien, en particulier le droit à l'autodétermination.
6. D'un point de vue pratique, les paragraphes 5 et 6 de la résolution 43/176 de l'Assemblée générale sont particulièrement importants puisque, dans ces deux paragraphes, l'Assemblée générale prie le Conseil de sécurité d'examiner les

mesures nécessaires pour convoquer la Conférence et en commencer les préparatifs et le Secrétaire général de poursuivre ses efforts auprès des parties concernées en vue de préparer cette réunion.

7. La RSS d'Ukraine estime que les membres du Conseil de sécurité, dans l'exercice des fonctions que leur confère la Charte, doivent commencer sans délai à prendre des mesures concrètes sous toute forme acceptable pour tous les membres du Conseil, tout en préservant l'équilibre entre les intérêts de toutes les parties, en vue d'aboutir rapidement à la convocation de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973). Il est temps de donner une chance à la paix au Moyen-Orient et d'en faire une réalité de notre époque.

Best Copy Available